

# BOURSES ETUDIANTS ENTRANTS

## Informations

Informations relatives aux bourses de mobilité entrantes.  
Document actualisé au 24/09/2018

Les sources de financement pour les étrangers qui projettent de venir étudier en France sont variables en fonction de leur pays d'origine.

Au-delà des organismes ici mentionnées, nous invitons les étudiants intéressés :

- à consulter l'Annuaire des programmes de bourse: [www.campusfrance.org/fr](http://www.campusfrance.org/fr)
- à contacter l'ambassade de France dans leur pays afin de prendre connaissance des différents dispositifs de bourse mis en place par le gouvernement français ;
- à contacter l'ambassade de leur pays en France.

### 1 Bourses du Gouvernement Français

Le Gouvernement français attribue chaque année un nombre important de bourses. Les bénéficiaires sont désignés par les services culturels des ambassades et consulats de France.

Le choix est fait en fonction de projets précis qui s'intègrent dans des programmes de coopération, établis selon des priorités gouvernementales et sur décision de commissions mixtes.

La durée de cette bourse dépend du programme de formation de l'étudiant (études ou stage). Les résultats (examens, contrôles, appréciations des enseignants) entraînent le maintien ou la suppression de la bourse.

Quelle que soit leur résidence, les candidats à ces bourses doivent donc, avant leur départ et suffisamment à l'avance, s'adresser directement à ces services dans leur pays d'origine afin d'obtenir toutes les informations nécessaires concernant l'attribution de ces bourses et les dossiers complémentaires.

### 2 Bourses du Ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI)

Les étudiants sont invités à contacter l'Ambassade de France dans leur pays afin de voir s'il existe des bourses d'études pour étudier en France.

### 3 Bourses du Programmes « Quai d'Orsay / Entreprises » (Ministère des Affaires étrangères et du Développement international)

Dans le cadre de sa politique d'attractivité et de promotion de l'enseignement supérieur français, le Ministère des Affaires étrangères et du Développement international , à travers le programme « Quai d'Orsay / Entreprises », signe avec des entreprises françaises auxquelles leurs succès industriels et économiques, notamment dans les technologies de pointe, assure une reconnaissance internationale, des conventions de partenariat public-privé visant à favoriser et développer l'accueil en France d'étudiant(e)s étrangers issus des meilleurs établissements d'études de leur pays d'origine.

#### **4 Bourses du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**

Certains étudiants étrangers peuvent aussi prétendre à une aide du Ministère français de l'Éducation nationale : bourses de voyage, bourses sur critères sociaux, aides financières pour les études doctorales.

Informations :

Site internet : [www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/)

#### **5 Bourses des Gouvernements Etrangers**

Certains pays accordent des bourses permettant d'effectuer des études à l'étranger. Vous pouvez vous renseigner auprès du ministère de l'éducation de votre pays d'origine ou auprès de l'organisme en charge des bourses.

#### **6 Bourses relatives aux programmes européens**

Les programmes européens SOCRATES/ERASMUS et LEONARDO notamment permettent l'attribution, dans le cadre de projets présentés par les établissements, d'aides à la mobilité des étudiants effectuant un séjour d'études ou un stage dans un autre pays de l'Union européenne.

#### **7 Bourses d'Excellence-Major**

Il permet aux meilleurs élèves étrangers des lycées à programme français de l'étranger de suivre un enseignement supérieur de haut niveau en France.

Informations :

[www.aefe.diplomatie.fr](http://www.aefe.diplomatie.fr)

#### **8 Bourses de couverture sociale**

Dans certains pays, les services culturels français attribuent des bourses de couverture sociale.

Les bénéficiaires de ce type de bourse ont le statut de boursier du gouvernement français ; ils peuvent en outre participer aux activités culturelles organisées par les CROUS, et sont exonérés des droits d'inscription dans les universités. Mais ils ne peuvent prétendre à aucune autre prestation.

Enfin, contrairement aux autres boursiers du gouvernement français, les allocataires d'une bourse de couverture sociale n'ont aucune priorité d'accès aux logements en résidence universitaire.

#### **9 Bourse du CROUS**

Les étudiants étrangers possédant la nationalité de l'un des États membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat faisant partie de l'Espace Economique Européen ou de la Confédération suisse peuvent en bénéficier à condition de remplir certaines conditions (avoir précédemment occupé un emploi en France à temps plein ou à temps partiel, l'activité doit être réelle et effective et avoir été exercée en qualité de salarié ou de non salarié ou justifier que l'un des parents ou tuteur légal a perçu des revenus en France ou attester d'un certain degré d'intégration, un an au minimum dans la société française.

Cette condition n'est en tout état de cause pas exigée si l'étudiant justifie de 5 ans de résidence régulière ininterrompue en France et aux étudiants étrangers domiciliés en France depuis au moins deux ans et dont le foyer fiscal de rattachement (père ou mère ou tuteur légal) est situé en France depuis au moins deux ans.

## 10 Bourses "cofinancées"

Il s'agit le plus souvent du financement de la couverture sociale par le gouvernement (Ministère des Affaires étrangères) et d'une allocation d'entretien, associée éventuellement à d'autres prestations, prise en charge par une autre institution française ou étrangère. Les bénéficiaires peuvent prétendre à l'aide au logement si cela est prévu dans le contrat signé entre le Centre National des Oeuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS) gestionnaire de ces bourses et le deuxième organisme financeur.

## 11 Bourses des Collectivités territoriales

Les Régions, Départements et communes peuvent parfois offrir des bourses de mobilité aux étudiants étrangers.

Pour en savoir plus, s'adresser directement aux collectivités territoriales de la zone de compétence de l'ENSarchitecture de Nancy.

## 12 Bourses du Rotary Ambassadorial Scholarships

Pour l'obtention de ce type de bourse, il est nécessaire de se renseigner auprès du Rotary club local en début d'année civile.

<http://www.rotary.org/en/StudentsAndYouth/EducationalPrograms/AmbassadorialScholarships/Pages/Howtoapply.aspx>

## 13 Programme Régional France-Amérique latine-Caraïbe (PREFALC)

Convaincus de la nécessité de contribuer au développement des relations internationales avec les pays de l'Amérique Latine dans le domaine des échanges universitaires et scientifiques, et de participer à l'émergence d'un «espace d'enseignement supérieur Union européenne-Amérique latine-Caraïbe » différents ministères et la Fondation Maison des Sciences de l'Homme, ont mis en place **un programme régional de coopération universitaire avec l'Amérique latine et la Caraïbe destiné à améliorer la mobilité : PREFALC.**

S'adressant à un public étudiant jeune, le dispositif permet aux meilleurs éléments de valoriser et de développer leur cursus universitaire dans leur propre pays à travers un système actif de co-tutelles. Il entend également améliorer la visibilité des processus de sélection pour les bourses d'études doctorales, puis éventuellement les bourses post-doctorales (ex : Hermès attribuées en Sciences Humaines et Sociales aux jeunes chercheurs qui auront préalablement intégré des institutions de leur pays). PREFALC prévoit aujourd'hui que chacun des projets retenus puisse inclure un certain nombre de missions pour des professeurs venant de l'Amérique latine pour enseigner en France. Cette mesure vise à donner une réalité à la notion de master conjoint et à mieux faire connaître la qualité des enseignants et des chercheurs travaillant dans les universités latino-américaines.

Types de bourse: Bourse d'études; bourse de recherche

Fondation Maison des Sciences de l'Homme

Informations :

Site internet : [www.prefalc.msh-paris.fr/](http://www.prefalc.msh-paris.fr/)

## **14 Bourses spécifiques Thaïlande**

Programme de scolarité franco-thaïlandais

Personnes bénéficiaires: personnes de nationalité thaïlandaise âgées de moins de 35 ans voulant étudier dans les établissements d'enseignement supérieur français au niveau master ou doctorat.

Informations :

Ambassade Française

29 Sathorn Tai Road, Bangkok 10120

Tel: 02-627 2112/4

Courriel: [bangkok@campusfrance.org](mailto:bangkok@campusfrance.org)

Site internet : [www.thaïlande.campusfrance.org/th](http://www.thaïlande.campusfrance.org/th)

## **15 Bourses autres**

De nombreuses institutions (fondations, O.N.G., entreprises...) accordent des bourses d'études. Pour accéder aux informations relatives à ce type de bourses, consultez le guide trilingue (anglais, français, espagnol) « STUDY ABROAD » édité par l'UNESCO qui couvre 145 pays.

## **16 Bourses de Recherche**

Des dispositifs de bourse spécifiques existent pour les étudiants étrangers souhaitant engager une thèse à l'ENSArchitecture de Nancy.

LES ÉTUDIANTS INTÉRESSÉS PEUVENT CONTACTER LE DÉPARTEMENT RECHERCHE POUR LES QUESTIONS RELATIVES AU FINANCEMENT DES THÈSES.